

Christian PIRE
226, route de l'Église
74410 Saint-Jorioz
06 70 32 70 15
www.agencedecotationihr.com
www.socioecopofi.com
c.pire@free.fr

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Monsieur le Ministre Bruno LE MAIRE
139 rue de Bercy
Paris XIIIe

Saint-Jorioz, le 19 mars 2020

Monsieur le Ministre,

Parmi les ministères, les deux plus importants sont celui de la santé et celui de l'économie, le vôtre. Les autres ministères ne sont en définitive que des ministères fonctionnels, hormis l'armée.

Malheureusement, la crise actuelle nous rappelle que les épargnants et l'économie restent victimes de la réminiscence de faits dolosifs issus de la seule information normative comptable boursière.

A l'analyse des volumes échangés, comment ne pas constater que ce nouvel épisode de crise nous démontre une nouvelle fois que les milliards de valorisations comptables des outils collectifs d'investissement en Bourse (tels les fonds communs de placement) n'ont aucune crédibilité ni réalité financière générique. Et que penser de l'utilisation du cours de fermeture des Bourses comme seule référence financière pour l'ensemble des titres non vendus ? Je vous propose, Monsieur Le Ministre, de relire ou faire relire mes derniers courriers par des professionnels intègres. Plus de 99% des fonds communs de placement ne sont que des chaînes de Ponzi. Plus de 90% tel est le pourcentage qui fausse toute communication des performances non réalisées. 100% tel est le pourcentage des épargnants non avertis lésés et victimes de perte de chance, abus de confiance et escroquerie. Jugez-vous bon de répondre à mes courriers ? Dans tous les cas et bien malheureusement l'ensemble de mes propos s'est vu confirmé.

Comment expliquer que cette situation perdure malgré les multiples mea-culpa post crises.

Et si, les fortes baisses boursières actuelles n'étaient en fait qu'une purge d'une partie des errements des valorisations comptables mark-to-market ...

A votre avis serait-il imaginable qu'un loto puisse faire croire à tous les possesseurs (investisseurs) d'un billet de loto, qu'ils auraient gagné le même montant que le (ou les) gagnants sans pouvoir toucher un centime, mais tout en payant la fiscalité dans certains cas.

Monsieur, comment se fait-il que ces valorisations comptables sans aucune crédibilité financière puissent continuer d'être présentées par quantité de vendeurs de produits financiers comme étant équivalentes à un prix financier réalisable, voire faire même l'objet de comparatif de performances financières ?

Plus de 90%, tel est le pourcentage quotidien de la désinformation financière sur de soi-disant performances.

Plus de 90% tel est le pourcentage de la perte de chance, de l'abus de confiance et de l'escroquerie dont vous êtes victimes si vous avez investi vos capitaux dans des fonds communs de placement.

Si, dans mes précédents courriers les notions d'abus de confiance et d'escroquerie des épargnants pouvaient vous choquer, j'espère qu'aujourd'hui ce n'est plus le cas avec les enseignements de ces derniers jours.

Monsieur, 99,99% des épargnants sont en droit de demander des comptes et d'obtenir réparation pour les faits juridiques de pertes de chance, abus de confiance et escroquerie.

Pour exemple, pour la seule journée du 12 mars, l'indice CAC 40 était annoncé en baisse de -12,28%. Cette information officielle de l'évolution du CAC 40 à la base de moult commentaires, réactions et utilisations financières à effet de levier constitue l'information normative officielle.

En réalité, les -12,28% pondérés par la faiblesse des volumes échangés du jour sur le flottant (nombre de titres libres à l'achat/vente) en parfait respect de la règle comptable mark-to-model et en toute logique de « bon père de famille » (notion juridique) devenaient une baisse de 0,50%. Dans ce calcul a été pris comme base de travail les titres ayant connu un mouvement de titres de plus de 10% du flottant. Voir site www.agencedecotationihr.com

Hier 18 mars, les -5,94% pondérés par la faiblesse des volumes échangés du jour sur le flottant (nombre de titres libres à l'achat/vente) en parfait respect de la règle comptable mark-to-model et en toute logique de « bon père de famille » (notion juridique) devenaient une baisse de 0,121%. Dans ce calcul a été pris comme base de travail les titres ayant connu un mouvement de titres de plus de 10% du flottant. Voir site www.agencedecotationihr.com
Voici deux exemples concrets qui démontrent une des bases sur lesquelles des sommes très importantes qui auraient dû être investies dans l'économie, ont été détournées dans des produits « financiers » de pure logique comptable.

Les sommes investies sont bien parties en fumée parce qu'elles ont acheté des chiffres comptables qui n'avaient aucune réalité ni contrepartie financière au cash investi... hormis celles des commissions financières prélevées par les vendeurs et revendeurs de fausses performances.

Monsieur, dans la situation actuelle c'est vous qui avez la force de frappe.

Soignez le mal par le mal, pour revenir sur le chemin.

Seule l'utilisation à bon escient des règles comptables offre ce que la finance ne peut offrir, à savoir : l'élimination du facteur temps de réalisation.

Les fonds communs de placement n'étant pas des produits financiers mais des copropriétés régies par des règles comptables, l'on peut stabiliser leur évolution financière par la maîtrise de leur valeur liquidative en fin de journée. Cette démarche devant être encadrée pour le bien de tous, a contrario d'aujourd'hui où toutes les dérives et escroqueries sont permises voire légalisées.

Soigner le mal par le mal en utilisant les possibilités comptables qui ont été détournées de leur objet

Rendre immédiatement leurs avoirs aux épargnants et redonner la force de frappe financière qu'il sied à l'Etat. Voilà ce qui peut être réalisé en très peu de temps dans une application éthique des possibilités comptables. Voilà ce qui peut devenir à court terme le moteur immédiat d'une croissance financière.

Là où la finance est une résultante qui prend du temps, les règles comptables ayant été le support de l'escroquerie, elles offrent également des solutions immédiates adaptables à la stabilisation économique et patrimoniale.

Soigner le mal par le mal, avant de revenir aux seules réalités.

Les derniers événements financiers qui ont vu les Bourses fléchir en très peu de temps, nous obligent à faire le constat que les baisses ne sont pas tant dues à la réalité de ventes massives financières, qu'à l'inflation et à la désinformation comptable qui modifient les réalités et faisabilités financières. Si le mal est comptable, la solution est comptable.

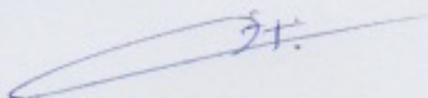
Volatilité financière ou volatilité comptable ? Crise financière ou crise de l'application d'une norme comptable erronée aux effets systémiques financiers ?

Monsieur Le Ministre, la baisse des marchés actuelle est l'opportunité d'imposer, en parfait respect de textes de loi non appliqués à ce jour, l'obligation de publication de l'Information Financière Humainement Responsable (INFIHR©), et de profiter des baisses actuelles pour mettre en place les fonds de stabilisation boursiers nationaux et régionaux dans les meilleures conditions qu'il soit. Fonds qui deviendront à terme les principaux moteurs financiers de soutien aux entreprises locales, à l'Etat et en solutions au financement des retraites, entre autres.

Ayant déjà fait plusieurs courriers sur ces thèmes, si vous pensez que les événements actuels et leurs enseignements ont été suffisamment probants pour que vous vous intéressiez à la recherche de solutions réalistes, pérennes et pragmatiques respectant l'ensemble des lois et règlements, je vous propose de vous y reporter. Sur ce sujet, les sites www.agencedecotationihr.com et www.socioecopofi.com pourront également vous servir. Dans tous les cas, je répondrai aux éventuelles questions qui me seraient posées. Tout ce qui est écrit est strictement réalisable en termes financiers, administratifs et juridiques et peut être mis en place très rapidement.

Mise en place qui sera encadrée strictement par des personnels adéquats. Dans l'inverse, ce retour à une saine base financière pourrait être détournée voire gagée.

Par la présente, je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre de l'Économie, mes salutations respectueuses.



Christian PIRE

PS : Le © de l'INformation Financière Humainement Responsable (INFIHR© ou IHR©) est fait pour protéger les idées développées de toutes utilisations qui détourneraient mes travaux de leurs réalités financières et de leurs objectifs humains. Toute reprise n'est possible qu'avec accord dûment mentionné